



République Française
Département Pas de Calais
Commune de SAILLY-LABOURSE

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 30 Septembre 2021

L'an 2021, le 30 Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr HENNEBELLE Dominique, Maire.

Présents : M. HENNEBELLE Dominique, Mme KUBINOWSKI Sylvie, M. BELLAMY-FERAND Patrick, M. RATAJCZAK Christian, Mme BUISINE Rita, M. DELRUE Christian, Mme COUPET Marie-Noëlle, M. PAWLACZYK Daniel, Mme LOISON Danièle, M. TIRLOT Dominique, Mme BRAHIM Myriam, M. GAUTIER Dominique, Mme GAUTIER Odile, M. TOROK Gilbert, M. HUGOO Olivier, Mme BACRO Marie-Françoise, M. DAVIGNY Alexandre, M. GIACALONE Alfio

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BEDU Marcelle à Mme LOISON Danièle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18
- Procuration : 1

Date de la convocation : Mercredi 22 Septembre 2021

Date d'affichage : 22/09/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Béthune
le : 04/10/2021

et publication ou notification
du : 04/10/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme LOISON Danièle

SOMMAIRE

- 1) Compte Rendu du Conseil Municipal du 21 Juin 2021
- 2) Modification statutaire du SIVOM de la Communauté du Béthunois
- 3) Réforme Statutaire - Adhésion de la Commune d'ECQUEDECQUES
- 4) Adhésion à la compétence sécurité publique
- 5) Décision Modificative
- 6) Subvention à la coopérative scolaire de l'école maternelle
- 7) Remboursement Centre de loisirs
- 8) Remboursement Cantine
- 9) Bourses Communales
- 10) Tarifs de location pour la salle des fêtes et la salle de l'aubette
- 11) Remboursement dégradation sur véhicule

- 12) Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés
- 13) Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés
- 14) Rapport d'activité 2020 CABBALR
- 15) Décisions dans le cadre des délégations attribuées au Maire
- 16) Questions diverses

1) Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 21 Juin 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le Compte Rendu du Conseil Municipal du 21 Juin 2021

2) Modification statutaire du SIVOM de la Communauté du Béthunois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ACCEPTE la modification des statuts du SIVOM de la Communauté du béthunois.

3) Réforme Statutaire - Adhésion de la Commune d'ECQUEDECQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ACCEPTE l'adhésion de la Commune d'ECQUEDECQUES au SIVOM de la Communauté du Béthunois

4) Adhésion à la compétence sécurité publique

Julie COURCELLE, DGS du SIVOM du Béthunois, a présenté l'organisation et la gestion de la mise à disposition d'agents de police municipale.

Après quelques observations :

- Monsieur Alexandre DAVIGNY « *Pour cette question, j'aurai aimé que la population soit consultée par le biais d'un référendum* ».
- Monsieur le Maire « *En plus des caméras, ce sera une sécurité supplémentaire* »
- Monsieur Patrick BELLAMY-FERAND « *Instaurer une police municipale permettrait de se substituer à la police nationale qui est parfois défaillante* »

Le Conseil municipal, considérant l'exposé de Monsieur le Maire après en avoir délibéré :

- 1- Décide de l'adhésion de la commune à la compétence Sécurité Publique pour l'organisation et la gestion de la mise à disposition d'agents de police municipale, et des matériels et moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions
- 2- Transfère cette compétence à la date d'effet de l'Arrêté préfectoral approuvant la modification des statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois.

5) Décision Modificative n° 2

Sur Rapport de Monsieur l'Adjoint aux finances et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote comme suit les modifications budgétaires à apporter au budget primitif principal de la commune.

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
D 60628 Autres fournitures non stockées		3 000		
D 60631 Fournitures d'entretien	2 000			
D 60632 Fournitures de petit équipement	4 000			
D 61521 Entretien Terrains	3 000			
D 6184 Versement à des organismes de Formation		2 000		
D 6232 Fêtes et Cérémonies		5 000		
Chapitre 011 Charges à	9 000	10 000		

caractère générale				
<i>D 6542 Créances éteintes</i>	3 000			
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	3 000			
<i>D 6748 Autres subventions exceptionnelles</i>	2 000			
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	2 000			
<i>R70632 Redevances services à caractère loisirs</i>			3 242	
<i>R 7066 Redevances services à caractère social</i>			1 000	
<i>R 7067 Redevances Services périscolaires et enseignement</i>				9 000
Chapitre 70 Produits des service			4 242	9 000
<i>R 73212 Dotation de solidarité communautaire</i>				15 511
<i>R 7343 Taxes sur les pylônes électriques</i>			606	
Chapitre 73 Impôts et Taxes			606	15 511
<i>R 7411 Dotation forfaitaire</i>			3 061	
<i>R 74121 Dotation de solidarité rurale</i>			7 702	
<i>R 74127 Dotation nationale de péréquation</i>				100
<i>R74712 Emplois Avenirs</i>			26 000	
<i>R7472 Région</i>				24 000
<i>R7478 Participation autres organismes</i>			11 000	
Chapitre 74 Dotations participations			47 763	24 100
TOTAL FONCTIONNEMENT	14 000	10 000	52 611	48 611
<i>D2031 Frais d'études</i>	2 400			
Chapitre20 Immobilisations incorporelles	2 400			
<i>D 21311 Hôtel de Ville</i>		8 411		
<i>D 21312 Bâtiments scolaires</i>	2 784			
<i>D 21318 Autres bâtiments publics</i>		41 772		
<i>D2151 Réseaux de voirie</i>	13 016			
<i>D2152 Installation de voirie</i>		40 322		
<i>D2158 Autres Affiliations Matériel et outillage</i>		429		
<i>D2183 Matériel de bureau et informatique</i>	5 808			
<i>D2184 Mobilier</i>		4 814		
<i>D2188 Autres immobilisations corporelles</i>		7 850		
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	21 608	103 598		
<i>R 1641 Emprunts</i>				79 590
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés				79 590
TOTAL INVESTISSEMENT	24 008	103 598	0	79 590

6) Subvention à la coopérative scolaire de l'Ecole Maternelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de verser une subvention de 675.34 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle.

7) Remboursement Centre de loisirs

Pour faire suite à l'isolement de certains enfants pour cause de COVID, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer le remboursement aux familles suivantes :

- M. Stéphane BARTKOWIAK 22 résidence du Château des Près à Sailly-Labourse (67.50 €)
- M Maxime DE DONCKER 115 rue du Château à Sailly-Labourse (101.50 €)
- M Christophe ISART 9, rue du Fort de Vaux à Sailly-Labourse (67.50€)
- Mme Elodie BOIVIN 41 rue de Noeux à Sailly-Labourse (77.70 €)
- Mme Justine BACKHAUSS 158 route Nationale à Sailly-Labourse (40.50 €)
- M. Thierry MICHALAK 2 résidence Petite Place à Sailly-Labourse (40.50 €)
- M. Sylvain BOVE 29, résidence du Domaine St Martin à Sailly-Labourse (145.00 €)
- M. Gaëtan BIALEK 5 résidence Château des Près à Sailly-Labourse (67.50 €)
- M. Patrick LAHAYE 6 rue Mongy à Sailly-Labourse (43.50 €)

8) Remboursement Cantine

Etant entendu que Mylène MORTREUX, élève de CM2 n'a pas fréquenté la cantine pour cause de participation à un voyage scolaire, le Conseil Municipal, décide de rembourser son repas qui s'élève à 3.50 €

9) Bourses Communales

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder une bourse communale aux parents dont l'enfant est scolarisé lors de la rentrée des classes de septembre 2021 dans un établissement scolaire de type : collège, lycées, lut, faculté...

Le montant est fixé à : 30 euros pour l'année scolaire 2021/2022

10) Tarifs de location pour la salle des Fêtes et la salle de l'Aubette

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer comme suit les tarifs et le règlement des locations des 2 salles communales à compter du 1er Janvier 2022.

SALLE DES FETES

Week-end (du Vendredi au Lundi) 2 jours et jours fériés en semaine

Personnes de la Commune	550 euros
Personnes Extérieures	700 euros

SALLE DE L'AUBETTE

Week-end (du Vendredi au Lundi) 2 jours et jours fériés en semaine

Personnes de la Commune	300 euros
Personnes Extérieures	400 euros

Une caution d'un montant de 500 euros sera demandée lors de chaque location pour la salle des fêtes et 200 € pour la salle de l'aubette.

Il explique à l'assemblée que les Associations Sailygeoises pourront bénéficier de la salle des fêtes et de la salle de l'aubette pour organiser diverses manifestations. Elles occuperont la salle des fêtes à titre gratuit lors de la 1^{ère} réservation, s'acquitteront du tarif de location de 275 euros pour la 2^{ème} réservation l'année et paieront un tarif plein à partir de la 3^{ème} réservation.

Elles bénéficieront de la gratuité pour toute réservation à la salle de l'aubette.

Les élus et le personnel communal s'acquitteront du tarif unique de 275 euros pour chaque location.

11) Remboursement dégradation sur véhicule

Pour faire suite à l'endommagement du véhicule de Madame PLET qui a emprunté la rue d'ypres alors qu'elle comportait beaucoup de nids de poule mais qui n'étaient pas signalés. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser à l'intéressée la somme de 516.54 €

12) Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés en matière d'efficacité énergétique coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 décide d'adhérer au groupement.

13) Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'acte constitutif du groupement de commandes (Version 2021) pour l'achat d'électricité de fournitures et de services associés, coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 Mars 2021 et décide d'adhérer au groupement.

14) Rapport d'activité 2020 (CABBALR)

Monsieur le Maire présente ce rapport à l'Assemblée Municipale. Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

15) Décisions dans le cadre des délégations attribuées au Maire

- a) La maintenance des installations et de matériels de sécurité incendie a été confiée à CASI 62 pour une durée de 3 ans du 1^{er} Juillet 2021 au 31 Juin 2024
- b) La maintenance et la vérification des portes automatiques piétonnes a été confiée à AXED pour une durée de 1 an pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Il est renouvelable par tacite reconduction pour 2 années

16) Questions diverses

- a) Vente de mobilier scolaire

Pour faire suite au remplacement du mobilier dans une classe de l'école primaire, l'ancien mobilier (55 tables et chaises) ont été vendues au profit du CCAS 273 euros ont été récoltés, Sylvie KUBINOWSKI a remercié Dominique GAUTIER pour son investissement.

Le reste des tables non vendues (15) a été récupéré par le secours populaire de NOEUX LES MINES

b) Ludothèque

Sur les tables ont été déposées les règlements intérieurs de la ludothèque, de la médiathèque et du service multimédia.

Inauguration de la ludothèque se déroulera le Vendredi 8 octobre 2021 à 17 h 30.

Fin de séance 19 h 45



En mairie, le 06/10/2021
Le Maire
Dominique HENNEBELLE